BOURSES AUX ARMES ET COVID



Avec plus de 80 % des bourses et salons d'armes anciennes annulés depuis le mois de mars, le monde des collectionneurs est à la portion congrue. Ces manifestations, qui en France rassemblent entre 200 et 2 000 personnes suivant leur importance, ont été impactées par différentes mesures mises en place depuis le début du confinement.

PAR JEAN-JACQUES BUIGNÉ PRÉSIDENT DE L'UFA

urant cette période, il a fallu tenir compte de la jauge mise en place par le gouvernement. Une jauge qui n'a cessé d'évoluer au gré des événements et laquelle, après l'interdiction des rassemblements publics, est remontée à 5 000 personnes, sans compter quelques exceptions souvent inexpliquées allant au-delà de 10 000 personnes. Il a fallu aussi respecter la limitation des 100 kilomètres qui empêchait une partie des exposants de se déplacer.

Une reprise timide a eu lieu au mois d'août, mais de nouvelles contraintes ont mis un terme à l'espoir de voir renaître ces rassemblements



Avec les restrictions d'aujourd'hui, une telle foule est absolument impossible. Photo d'avant la Covid.



Les bourses aux armes autorisées n'échappent pas aux règles de distanciation très drastiques, communiquées par les préfectures, parfois quelques jours avant. (Bourse de Castres.)

lorsque plusieurs manifestations importantes ont été annulées à la toute dernière minute par décision préfectorale.

De nombreux organisateurs, qui avaient reporté du printemps à l'automne leurs bourses et salons, ont fini par jeter l'éponge, face aux difficultés liées à des protocoles sanitaires trop contraignants. De plus, municipalités et préfectures exigeaient parfois une assurance spécifique. Une assurance qu'aucune compagnie d'assurance n'a voulu mettre en œuvre compte tenu du caractère imprévisible de l'épidémie.

Des conséquences inévitables

Les conséquences de ces annulations sont multiples. Pour les marchands, et plus particulièrement pour ceux qui n'ont pas de site Internet pour continuer à travailler, c'est une perte sèche et une activité au point mort.

Pour le marché en soi, c'est une véritable stagnation puisque l'absence des échanges, qui se font habituellement sur les bourses, a diminué à la fois l'offre et la demande.

En ce qui concerne les organisateurs, qui sont souvent des associations sportives ou culturelles, c'est un cruel manque à gagner qui va mettre en attente, et pour longtemps, de nombreux projets d'investissements.

Pour les collectionneurs enfin. ce moratoire contraint limite les échanges entre amateurs et les rencontres qui font vivre le monde de la collection.

Quelques gagnants malgré tout

À toute chose malheur est bon dit le proverbe. L'absence de manifestations physiques a développé le marché des ventes sur Internet et boosté les ventes aux enchères spécialisées qui se sont développées ces derniers mois grâce à un afflux de matériel et aux ventes en «live».

La Covid¹ va-t-elle réussir là où les pouvoirs publics ont échoué depuis plus de trente ans à mettre

1) Covid est l'acronyme de Corona virus disease (maladie liée au Coronavirus). Comme il s'agit d'une « maladie », le nom de Covid est donc féminin: on doit parler de « La Covid ».



Jean Pierre Bastié, vice-président de l'UFA et organisateur de la bourse de Castres, nous a communiqué son vécu.



Mesures Covid : barrières métalliques et ruban pour faire respecter la distanciation et le sens de circulation. Cela influe sur le nombre possible d'exposants et de visiteurs présents en même temps. La Bourse de Port-sur-Saône du 27 septembre 2020.



Le port du masque obligatoire n'arrête pas les amateurs d'armes, même si les allées sont clairsemées.

un terme aux bourses dédiées aux arts militaires et cynégétiques?

Certainement pas, mais l'impact sur les marchands spécialisés est important et il risque d'en laisser un certain nombre sur le carreau. Après des épisodes répétés de contraintes réglementaires, souvent mal vécus, l'épidémie de la Covid 19 et sa cohorte de restrictions donne bien l'impression que le monde de la collection d'armes est tombé de Charybde en Scylla.

> Nous remercions Jean Pierre Bastié qui a bien voulu livrer son expérience aux lecteurs de la Gazette.

PROFESSION ARMES: EXPÉRIENCE DU TOUT NUMÉRIQUE

'abord, pour enregistrer dans le LPN¹ une centaine d'armes de catégorie C, il s'était bien préparé en rassemblant les références du RGA² nécessaires à l'opération. Le stock étant composé en partie d'armes rares et/ou mal connues, qui ne figuraient pas au RGA, il a dû demander une trentaine de créations de nouvelles fiches en fournissant caractéristiques générales et photos. Les experts du SCA ont été attentifs et assez réactifs, et les mails informant des créations sont arrivés rapidement.

Une fois qu'il a été certain d'avoir toutes ses références RGA, il a passé la semaine pour l'enregistrement de toutes les armes en stock.

1) Livre de Police Numérique. 2) Référentiel Général des Armes.

Dans l'immédiat, l'ouverture du LPN permet

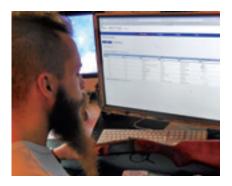
- de recevoir automatiquement les armes neuves encodées par les fournisseurs quand ceux-ci seront

- de noter les entrées / sorties dans le LPN et non le registre spécial (papier) - si on le souhaite jusqu'au 31/12/2020. Après l'inscription de tout le stock dans le LPN est obligatoire. Plus aucune vente possible à compter du 1er janvier hors LPN.

Tout le reste (la paperasse) ne change pas pour le moment.

Les professionnels de l'arme avaient l'obligation d'ouvrir leur compte dans le SIA au cours de la première quinzaine d'octobre. Ce sont 950 armuriers, grossistes, importateurs, fabricants, courtiers et vendeurs de munitions qui ont satisfait à cette obligation. Certains l'ont fait avec l'aide du SCA.

Ils doivent basculer leur stock dans le Livre de Police Numérique avant la fin de l'année. Nous avons interrogé Hadrien Neumayer, armurier en charge du LPN chez IIB-COLLECTION.



Cela a été l'occasion de reprendre chaque arme pour une ultime vérification. En saisissant la référence RGA, les caractéristiques générales de l'arme apparaissaient. Il a dû ajouter ce qui était propre à son arme : matricule, date de rentrée en stock et provenance.

En 15 minutes, l'acheteur a pu repartir avec son arme et le CERFA généré par le LPN. Durant la période transitoire (c'est-à-dire tant que le portail détenteur et le portail préfecture ne sont pas ouverts), les armuriers détaillants doivent continuer de contrôler les papiers justificatifs d'achat des clients, en faire des copies, faire signer le CERFA et envoyer tout ceci à la préfecture du lieu de domicile du client tout comme avant. La vraie simplification arrivera quand les deux portails seront ouverts, à ce moment les flux seront alors à 100 % dématérialisés et en conséquence vraiment simplifiés.

Lors de la vente

L'opération est similaire à ce qui se faisait avant la dématérialisation: localiser l'arme dans le LPN, voir si l'acheteur est déjà titulaire d'un « râtelier virtuel » dans le SIA. Sinon créer sa fiche en renseignant toute son identité. Un numéro de râtelier virtuel est alors attribué à l'acheteur, qui le conservera durant toute sa vie de détenteur

Avant toute transaction, il faut vérifier le FINIADA auquel on accède par un onglet de l'écran. Plus tard, la consultation sera automatisée.

En final, il ne reste plus qu'à associer l'arme vendue à son nouveau détenteur.

Un sentiment de fiabilité

De son avis général, l'ensemble du système informatique est fiable, simple et fluide bien que les habitudes soient complètement bouleversées. Il est convaincu de s'y habituer rapidement.

ARMURIERS ET ILLECTRONISME!

Hé oui nous l'abordions le mois dernier. Il y a des armuriers qui sont plus à l'aise avec leur lime et la cinématique des armes, qu'avec le banal clavier d'ordinateur.

Il est évident pour tout le monde que le XXIe siècle est l'avènement du numérique. Que le moindre carrossier ou boulanger doit faire ses commandes par Internet. L'ordinateur envahit la société tout entière jusqu'aux poubelles qui sont « pucées » pour facturer la collecte des ordures à leur poids réel.

Cependant, il existe des armuriers qui n'ont pas franchi le pas, qui sont incapables de faire quoi que ce soit avec un ordinateur : ils sont « handicapés du clavier » au point de ne pas savoir ce qu'est un « caractère spécial ». Pour peu qu'il n'y ait aucun jeune dans leur entourage pour les aider à franchir le pas ou qu'ils soient dans une « zone blanche », ils seront empêchés de travailler et devront fermer leur magasin. Ils vivent l'arrivée du SIA comme une « entrave à



qu'il sera impossible de faire passer par le numérique cet armurier «travaillant à l'ancienne ». Il sera tout juste bon pour figurer dans un musée des «arts populaires!».

la liberté du commerce » qui est au nombre des « droits fondamentaux » garantis par de nombreux textes. Ils comparent leur situation à celle du monde automobile où tout est informatisé. Le résultat est que les concessions ont pris la totalité du marché mettant les artisans au chômage, c'est comme dans la nature, « les gros mangent les petits »! Ces armuriers « laissés pour compte » constatent qu'ils devront effectuer bénévolement le travail fait jusqu'alors par les services armes des préfectures aux frais de l'administration. À défaut d'être doués, ils n'ont jamais été formés pour cela. Pour ne pas fermer boutique, ils menacent de se battre jusqu'au bout pour leur survie.

ARMES DE SAUVAGES

algré sévérité de la règlementation des armes, la violence déborde. L'UFA ne peut que s'indigner face aux événements récurrents qui émaillent les faits divers au quotidien. On ne compte plus les agressions violentes dont sont l'objet les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers. Ces agressions qui montent crescendo mettent en œuvre des moyens archaïques.



Cela prouve que tout est bon aux voyous en puissance pour déchaîner leur violence. Après les agressions au couteau de cuisine ou à la machette, l'usage de mortiers d'artifice pour attaquer un commissariat montre à quel point l'imagination des auteurs de violences urbaines est sans limite.

Quelle sera la prochaine étape de cette course à l'armement de substitution, personne ne peut en préjuger. Mais au vu de tant de violence d'une partie de la voyoucratie, il est heureux que dans notre pays les armes à feu soient légalement inaccessibles à une telle engeance.

Les mortiers d'artifice vont être interdits, pourtant ce ne sont que de simples tubes de cartons couramment employés dans les emballages. Entre nous, si les armes de guerre pullulent déjà dans les banlieues, ce n'est pas interdire de simples tubes de carton qui changera quelque chose. Tout le monde sait que la violence n'est pas le fait des armes ou substituts d'armes, mais celui des individus.

BULLETIN D'ADHESION & D'ABONNEMENT 2020 U.F.A.: BP 132 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX - Fax: 09 57 23 48 27 E-mail: jjbuigne@armes-ufa.com - Questions relatives aux adbésions: secretariat@armes-ufa.com Nom (En majuscules): Prénom: Code Postal: Pays: *Membre actif* 20 € Pour l'année 2020 j'adhère et je m'abonne à : Bulletin papier 5 € (un ou deux par an) Frais de dossier carte de collectionneur 60 € ACTION (6 n°) 40 € (-6 €) 2 ans (12 n°) 76 € (-12 €) 64 € GAZETTE DES ARMES (11 n°) 69 € (-9 €) 60 € 137 € (-18 €) 2 ans (22 n°) 119€ Supplement de 10 € pour les autres pays par voie de surface, 1 ou 2 ans. 10 € Pour Gazette ou Action. Totaux adhésions & abonnements: Numéraire* Chèque * Banque --

ROBOT INSOLITE

our en finir avec la «souffrance animale » lors de la chasse à courre, le député LREM Damien Adam propose d'inventer des « robots gibiers » qui « reproduiraient la forme et le comportement de l'animal chassé ». Il a déposé un amendement en ce sens à l'Assemblée Nationale dans le cadre d'une proposition de loi.

25 MILLIONS D'EUROS À INVESTIR

râce à la Covid 19, les affaires de NaturaBuy ont connu une progression extraordinaire. À tel point que les actionnaires cherchent à vendre.

RESSEMBLE À UNE ARME

orter de façon ostensible une arme airsoft provoque parfois des paniques. Rien ne ressemble plus à une véritable arme qu'une arme airsoft. Ainsi des pacifiques porteurs d'armes à gaz sont interpellés et doivent s'expliquer. Moralité : par les temps qui courent, soyez discret!

AG DE LA FPVA

'Assemblée générale annuelle de la Fédération ldes collectionneurs du patrimoine militaire se tiendra le 5 décembre au Mercure de Coudray Montceaux.

DIFFICULTÉS DE CLASSEMENT

es collectionneurs s'étaient insurgés contre certains classements abusifs dans le **RGA**: certaines armes anciennes normalement en catégorie D§e) se retrouvent ainsi classées en catégorie C ou B. L'UFA vient de faire une proposition au ministère afin d'établir une « doctrine à base légale constante et intelligible ». Il s'agit d'identifier les armes qui méritent d'être classées à dangerosité avérée sans être soumises au «fait du prince ».

TOLÉRANCE

es armuriers doivent enregistrer leur stock dans le LPN, avant le 31 décembre 2020. Pour sauvegarder ces « acteurs économiques » déjà fragilisés par la crise de la Covid, il y aurait une tolérance avec l'absence de sanction sur une période assez longue.

RETROUVEZ TOUTE LES INFORMATIONS SUR WWW.ARMES-UFA.COM